

ANGELIQUE D'ESTRÉES

Abbesse de Maubuisson

A la Ferme de La Glaux, en 1628.

Parmi les minutes des anciens Notaires de Cœuvres qui se trouvent actuellement dans l'étude de M^e Deciry, à Soissons, le document suivant a attiré notre attention :

« A la requeste de dame Angelique d'Estrées, abbesse de Nostre Dame la Royale, dicte de Maubuisson, ordre de Citeaulx. fait signifié, et deüment fait assavoir à sœur Marie Sureau religieuse professe de l'abbaye de Port Royal et à tous aultres qu'il appartiendra qu'en continuant les significations et acte de déclaration cy devant faicte à la requeste de la dicte dame Abbesse, elle a d'habondant déclairé et déclaïre qu'elle s'est opposée et oppose à la bénédiction et à la quallité que la dicte Sureau prend à son préjudice, pour les causes et raisons que la dicte dame Abbesse a cy devant déclairé par les actes précédens et proteste de nullité de tout ce qu'on pourra faire au préjudice de son opposition et que le tout ne lui puisse nuire ou préjudicier et de se pourveoir par les voyes de droict ainsi qu'elle verra estre affaire par requeste à ce que la dicte Sureau n'y aultre quelconque ny apporte déni, ny prétendent cause d'ignorance, (*en renvoi*) (et a la dicte dame eleu domicile en l'hostel de M^e Germain Lambin advocat en parlement demeurant rue du Mouton à la Gresve à Paris) lesquelles déclarations la dicte dame Abbesse de Maubuisson (*en marge*) (en personne

estant présentement au logis de honneste personne J. laboureur demeurant à la ferme de La Glaux paroisse de Dommiers près Soissons) a requis acte a elle octroïé (pour la Seigneurie du Valois en la terre de Cœuvres du ressort) (1) par moy Richard Bouchel, notaire royal en la Chastellenie et prevosté de Pierrefonds bailliage de Valois, le sabmedy après midy quatorziesme octobre MVI^e vingt huict, de présent demeurant à Cœuvres, en présence de Pierre Carrière et Jean Jannesson demeurant à Dommiers, dont acte. (Signé) :

Sœur ANGÉLIQUE D'ESTRÉES abbesse de Maubuisson.

PIERRE CARRIÈRE

R. BOUCHEL

et la marque de JEAN JANNESSON. »

Cette protestation assez curieuse dans sa forme, est de plus intéressante en ce qu'elle permet d'ajouter quelques lignes à la biographie d'Angélique d'Estrées, cette trop célèbre abbesse dont les aventures ont si largement défrayé la chronique scandaleuse des premières années du xvii^e siècle.

Sa présence dans une ferme du Soissonnais en 1628, nous a semblé une particularité d'autant plus piquante à signaler, que la plupart de ses biographes ont prétendu que depuis l'année 1619 jusqu'à sa mort arrivée en 1634, l'abbesse de Maubuisson était restée étroitement enfermée dans un monastère de Paris. Quelques-uns cependant avaient avancé, mais vaguement, qu'elle était parvenue à s'échapper du cloître qui lui servait

(1) Ce dernier membre de phrase, que nous avons mis entre parenthèses, est pour ainsi dire indéchiffrable dans le texte : nous ne garantissons pas l'exactitude de l'interprétation que nous en donnons ici.

de prison. Le document que nous produisons aujourd'hui vient confirmer ce dernier récit.

Le lecteur désireux de connaître en détail les péripéties de l'existence agitée de la sœur Angélique, trouvera de quoi satisfaire sa curiosité dans les ouvrages de Pihan de la Forêt et de dom Clément ainsi que dans l'Histoire de Port-Royal par Sainte-Beuve, et dans celle de l'Abbaye de Maubuisson par MM. Dutilleul et Depoin.

Nous nous contenterons ici de noter brièvement, dans la biographie de l'abbesse de Maubuisson, ce qu'il est indispensable de connaître pour trouver une explication de son séjour à La Glaux.

Rappelons d'abord que la ferme de La Glaux se trouve à l'entrée du village de Dommiers, à une centaine de mètres à droite de la route venant de Soissons. Les fenêtres à meneaux, la voûte qui se trouve sous le corps de logis principal et donne accès dans la cour de la ferme, la tourelle de l'escalier de pierre hors œuvre et les vestiges d'un oratoire du xv^e ou xvi^e siècle, donnent encore bien l'idée de ce que pouvait être, il y a deux siècles, cette demeure construite avec une certaine élégance. Elle appartenait à l'Abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, mais à l'époque qui nous occupe, François Annibal d'Estrées en avait sans doute la jouissance, car tous les baux concernant cette terre sont faits en son nom. D'ailleurs, La Glaux et ses dépendances étant englobées dans les propriétés du Marquisat de Cœuvres (1), il n'est pas surprenant que le Maréchal d'Estrées se soit entendu avec l'Abbaye de Saint-Jean-des-Vignes pour obtenir la location de cette enclave. Cela est d'autant plus probable que le fermier de La Glaux en 1628, Pierre Carrière, dont il est parlé dans la pièce que nous reproduisons, porte dans la

(1) La terre de Cœuvres ne fut érigée en duché qu'en 1648.

plupart des actes où il figure, le titre de « receveur et admoniateur des terres du Marquis de Cœuvres » (1).

C'était donc dans une propriété dépendante du Maréchal d'Estrées, son frère, et chez un des fermiers de ce personnage que se trouvait l'abbesse de Maubuisson à la date du 14 octobre 1528. — Nous allons voir quelle suite d'aventures retentissantes avaient, jusque-là, rendu le nom de cette femme tristement célèbre.

Troisième fille d'Autoine d'Estrées et de Françoise Babou de la Bourdaisière, Angélique, après avoir été novice de Poissy, puis abbesse de Berthaucourt en Picardie, fut nommée, en 1597, titulaire de l'Abbaye de Maubuisson, grâce à la protection du roi Henri IV et malgré une certaine résistance du pape Clément VII. Les troubles de la guerre avaient introduit du relâchement dans les mœurs de ce monastère, et la nouvelle abbesse était peu faite pour rétablir la discipline et l'austérité. Les fréquentes visites du roi, de Gabrielle d'Estrées et des seigneurs voisins achevèrent d'apporter la plus grande dissipation parmi les vingt-deux religieuses de Maubuisson. En 1599, la mort de Gabrielle d'Estrées, que l'on enterra pompeusement dans la chapelle de l'abbaye, n'empêcha pas Henri IV de continuer à la sœur de sa maîtresse une coupable protection contre laquelle protestait vainement le général de l'ordre de Cîteaux, Dom Boucherat.

Sous Louis XIII, les choses changèrent ; à la suite des mésaventures arrivées aux délégués ecclésiastiques que l'on avait envoyés à Maubuisson pour contraindre Angélique à se soumettre aux injonctions de ses supérieurs, l'abbé de Cîteaux prit le parti d'aller, lui-même et avec la force armée, rétablir le bon ordre. Il assiégea l'abbaye avec une troupe d'archers, et le

(1) La ferme de La Glaux est aujourd'hui la propriété de la famille Brinquant.

3 février 1618 il parvint à y pénétrer en enfonçant les portes ; l'abbes-e, pour toute résistance, se mit alors au lit et refusa d'en sortir. On l'enleva et elle fut enfermée aux Filles-Pénitentes de Sainte-Magloire. Ayant réussi à s'échapper de ce couvent, elle vint, le 10 septembre 1619, reprendre de force son abbaye avec l'aide de quelques gentilshommes de ses amis et de son beau-frère de Sanzay. Il ne fallut pas moins de deux cent cinquante archers pour la mettre en fuite.

A partir de cette époque, on perd la trace exacte d'Angélique. Quelques historiens (1) affirment que reprise, aussitôt après cette scandaleuse affaire, elle fut enfermée de nouveau dans un couvent de Clarisses et y termina ses jours. D'autres, tels que Dom Clément, assurent que Madame d'Estrées mourut misérablement dans une petite maison d'un faubourg de Paris, vers l'année 1634, après être parvenue à s'enfuir des Clarisses. Cette dernière opinion est confirmée, comme nous l'avons déjà dit, par cet acte de protestation signé à La Glaux, de la main d'Angélique, en 1628.

Après sa première destitution, dès l'année 1619, on avait remplacé Madame d'Estrées à la tête de l'abbaye de Maubuisson par une religieuse de Port-Royal, Marie Arnault, fille du célèbre philosophe, puis par une autre religieuse du même couvent, Catherine de Bourbon, fille naturelle du comte de Soissons, et enfin, à la mort de cette dernière abbesse en 1627, par Marie Suireau, en religion sœur Marie-des-Anges, religieuse du plus grand mérite qui venait également du monastère de Port-Royal.

C'est contre Marie Suireau, comme on a pu le voir, qu'est lancée la protestation d'Angélique d'Estrées.

Il s'agirait maintenant de déterminer quel motif avait réduit l'ancienne abbesse à chercher un refuge dans

(1) Entr'autres Berger de Xivrey.

cette ferme isolée, sous le toit d'un laboureur, alors qu'à deux lieues de là, son frère le Maréchal d'Estrées pouvait lui offrir, dans son château de Cœuvres, un asile sûr en même temps que sa puissante protection.

Était-ce bien volontairement que l'abbesse révoltée se trouvait à La Glaux, à la date en question, ou lui avait-on assigné cette ferme comme lieu d'exil et de retraite ?

A plus de deux siècles de distance, on ne saurait, sans témérité, chercher à donner une interprétation certaine à des faits d'ailleurs de médiocre importance, et qu'une foule de circonstances inconnues ont pu provoquer ; bornons-nous donc à indiquer ici une des suppositions qui nous a paru la plus admissible.

La présence de l'abbesse de Maubuisson dans le Soissonnais, après sa fuite du couvent dans lequel on l'avait enfermée, semble indiquer qu'elle avait compté sur la protection de son frère et sans doute aussi sur son hospitalité. Mais le marquis de Cœuvres peu soucieux de se compromettre pour elle comme l'avait fait autrefois son beau-frère de Sanzay, l'avait peut-être prié de se contenter de l'asile qu'il lui accordait chez un de ses fermiers. Le fait d'avoir, plus tard, laissé mourir Angélique dans la misère, témoigne suffisamment que le Maréchal n'était pas tendre pour sa sœur et permet d'admettre cette hypothèse.

Quelle que soit la cause véritable qui amena Angélique d'Estrées à La Glaux en 1628, on doit s'étonner de la persévérance et de l'acharnement que cette malheureuse femme, âgée de près de cinquante ans et dépossédée de son abbaye depuis dix ans, mettait à protester contre sa destitution, pourtant si justement méritée.

M. Vauvillé donne lecture d'une notice sur les fouilles faites à Morsain qui, d'après lui, seraient très importantes, et paraîtraient révéler l'existence de constructions gallo-romaines, sur une vaste étendue de terrain :

Station gallo-romaine de Morsain

M. François Avila, de Morsain, a fait récemment des fouilles, sur ladite commune, au lieudit le *Grand Peuple* (section A, n^{os} 516, 517 et 518 du cadastre), près du ru venant de Vassens.

Ces fouilles ont fait découvrir, à environ 1 mètre 30 centimètres de profondeur, un dallage important à peu près régulier, formé de belles dalles bien dressées, d'environ 1 mètre de largeur sur 2 mètres à 2 mètres 20 centimètres de longueur.

On y a aussi trouvé des débris de pierres paraissant provenir de base de colonne, ces pierres portent des moulures circulaires ordinaires. Beaucoup de fragments de grosses tuiles à rebords, de l'époque gallo-romaine, et des débris de poteries presque noires imitant celles de l'époque mérovingienne y ont été trouvées.

Il est donc très probable que là se trouve l'emplacement d'une station gallo-romaine de l'époque de la décadence, car je n'ai pu y rencontrer aucun fragment de poterie rouge de la belle époque romaine, station qui s'est continuée même à l'époque mérovingienne.

Le lieudit le *Grand Peuple* se trouve tout près des lieuxdits le *Bas-Villers* et le *Haut-Villers*, qui sont d'une superficie importante. Ne serait-ce pas là l'emplacement d'une villa de la fin de l'époque gallo-romaine?